

# ECONOMIE ET DROITS HUMAINS

Infolettre pour les parlementaires suisses | session de printemps 2015



## Au cœur de l'actualité

### Révision du droit de la société anonyme : besoin de plus de transparence

Le 28 novembre 2014, le Conseil Fédéral a ouvert la procédure de consultation sur le projet de révision du droit de la société anonyme. Le texte, très attendu, doit permettre de mettre en œuvre l'initiative « contre les rémunérations abusives », mais aussi de moderniser le droit des sociétés. Trois aspects sont particulièrement importants au niveau de la bonne gouvernance et de la responsabilité des sociétés suisses, notamment lorsqu'elles sont actives dans les pays en développement.

Premièrement, la transparence des paiements : avec les dispositions introduites par le Conseil Fédéral dans le projet de révision, les entreprises de matières premières devront publier les paiements faits aux gouvernements des pays producteurs, projet par projet. Cette mesure de transparence constitue une étape importante pour lutter contre la mauvaise gestion, la corruption ou encore l'évasion fiscale. Elle souffre cependant d'un oubli important : les sociétés de négoce, qui constituent le cœur de l'activité de ce secteur dans notre pays, n'ont pas été incluses.

Deuxièmement, le respect des droits humains et des standards environnementaux : Dans son *Rapport de droit comparé*, publié en mai 2014, le Conseil Fédéral a reconnu l'importance du problème des violations des droits humains et des normes environnementales par des entreprises suisses dans le cadre de leurs activités à l'étranger. Il a également souligné la responsabilité particulière de notre pays en tant que siège de nombreuses sociétés internationales. Pourtant, dans le projet de révision, ce thème a été complètement omis. Il s'agit de combler cette lacune en introduisant dans le projet de révision une double disposition. La première doit permettre d'introduire un devoir de diligence en matière de droits humains et d'environnement pour les membres des conseils d'administration. Cette obligation de diligence, pour être efficace, doit être complétée par une obligation de transparence, c'est-à-dire par l'obligation de publier un rapport extra-financier.

La problématique économie et droits humains/environnement gagne de plus en plus en importance. Avec cette infolettre, la coalition « Droit sans frontières », qui s'engage pour des règles contraignantes pour les multinationales, entend informer à chaque session sur les principaux développements et événements en matière d'économie et de droits humains.

La Suisse ne ferait pas figure d'exception : de telles obligations de transparence ont déjà été adoptées par l'Union européenne et par plusieurs pays membres.

Troisièmement, la publicité des ayant-droit économiques : l'usage de structures juridiques (comme des sociétés écrans ou des trusts) destinées à abriter des avoirs résultant d'actes illicites est l'un des traits récurrents de la criminalité économique. La Suisse n'est pas épargnée. Pour lutter contre la création de sociétés écrans visant à masquer des actes illicites, une solution très simple est d'obliger les personnes morales à publier la liste de leurs ayants droit économiques, c'est-à-dire des personnes physiques qui la contrôlent. Cette mesure a déjà été adoptée ou est à l'ordre du jour de plusieurs pays européens, dont la Grande-Bretagne ou la France. La révision en cours du Code des obligations est l'occasion d'introduire cette transparence.

Plus de détails et d'informations : [www.droitsansfrontieres.ch](http://www.droitsansfrontieres.ch)

## Scène internationale

### La France examine une proposition de loi sur le devoir de vigilance

En France, l'Assemblée nationale a étudié en janvier une proposition de loi sur le devoir de vigilance en matière de droits humains. Après avoir renvoyé en commission un premier projet, une seconde proposition de loi sur le devoir de vigilance (disponible ici : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion2578.asp>) a été préparée et déposée le jeudi 12 février. Elle sera examinée d'ici fin mars par l'Assemblée nationale, en séance plénière. Ce texte consacre une obligation de vigilance des grands groupes vis-à-vis des sociétés qu'ils contrôlent et de leurs principaux sous-traitants. Il prévoit un mécanisme permettant à un juge d'exiger de la société l'établissement du plan de vigilance, sa publication et un rapport sur sa mise en œuvre, avec une amende civile à la clé pour les contrevenants. Ce texte ouvre la possibilité de demander réparation à la maison mère ou donneuse d'ordre qui a manqué à cette obligation de vigilance.

## Myanmar, un eldorado pour les affaires ?

Dans un rapport publié le 10 février 2015, Amnesty International dénonce de graves exactions commises par les forces de sécurité à l'encontre de communautés locales qui se sont opposées à l'exploitation de mines de cuivre sur le site de Monywa, au Myanmar. L'organisation dénonce la connivence de compagnies minières étrangères dans ces violations.

Le rapport, intitulé *Open for Business ? Corporate Crime and Abuses at Myanmar Copper Mine* expose les nombreuses expulsions forcées et la pollution que l'exploitation minière a entraînées, détruisant les moyens de subsistance et mettant en danger la santé de milliers de gens. Pour écraser l'opposition, la police n'a pas hésité à recourir à des munitions contenant du phosphore blanc. Cette substance explosive, extrêmement toxique, a provoqué de sévères brûlures sur des manifestants, dont certains souffrent maintenant d'incapacité permanente.

Amnesty documente comment des sociétés minières canadiennes et chinoises ont tiré profit de ces graves atteintes aux droits humains, et mené des activités illégales en contournant les sanctions économiques imposées par le Canada et le Royaume-Uni.

Les investissements étrangers sont importants pour le Myanmar. Mais ce nouvel eldorado n'offre pas toutes les garanties de respect des droits humains et de l'environnement. Les entreprises doivent faire preuve d'une diligence particulière et les Etats d'origine doivent veiller à ce que leurs entreprises ne soient pas impliquées dans de tels abus.

---

## Scène suisse

### Le Conseil national rejette la motion pour la responsabilité des entreprises

Le mercredi 11 mars, le Conseil national a discuté la motion 14.3671, qui demandait l'ancrage dans la loi d'un devoir de diligence des entreprises en matière de droits humains et d'environnement. La motion a d'abord été acceptée par 91 voix contre 90. Puis le PDC a fait une proposition de nouvel examen. Le deuxième vote, à quelques minutes de la fin de la séance, a changé la donne : la motion a été rejetée par 95 voix contre 86. Ce va-et-vient parlementaire montre clairement que la question économie et droits humains est d'une brûlante actualité et controversée.

Une coalition d'organisations non gouvernementales a annoncé une initiative populaire sur ce thème. Elle sera lancée fin avril.

### ONU : la Suisse doit mieux réguler ses multinationales

Composé de 18 experts, le Comité des droits de l'enfant a publié le 4 février 2015 un rapport sur la Suisse. Il se déclare préoccupé par le fait que la Confédération « se repose seulement sur l'autorégulation volontaire » et qu'elle ne prévoit pas de législation établissant de manière explicite les obligations des entreprises à respecter les droits de l'enfant dans leurs activités à l'étranger. Les autorités fédérales doivent donc accélérer l'adoption d'une stratégie de mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Elles doivent en particulier s'assurer que « les activités des entreprises n'ont pas d'effets négatifs sur les droits de l'homme et ne menacent pas l'environnement, les droits du travail et d'autres normes, en particulier les droits de l'enfant ». Pour cela, le Conseil fédéral est invité à « créer un cadre réglementaire clair » afin de rendre les entreprises et leurs filiales « juridiquement responsables pour toute violation des droits de l'enfant et de l'homme ».

---

### Autres infos

Pour des informations actuelles et approfondies sur la thématique droits humains et économie :

- [www.droitsansfrontieres.ch](http://www.droitsansfrontieres.ch)
- Centre suisse de compétence pour les droits humains, domaine droits humains et économie : [www.skmr.ch](http://www.skmr.ch)
- Business & Human Rights Resource Centre, London : [www.business-humanrights.org](http://www.business-humanrights.org)

---

### Impressum

« Droit sans frontières » est une coalition de plus de 50 organisations de développement et de droits humains, associations d'environnement et de femmes, syndicats, groupes d'Eglise et associations d'actionnaires critiques. Elle s'engage pour des règles contraignantes obligeant les multinationales à respecter les droits humains et l'environnement partout dans le monde. [www.droitsansfrontieres.ch](http://www.droitsansfrontieres.ch)